

Règlement du concours et festival de photo

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'association La Pouzaque, ayant son siège social à Verdalle (81110) – 1 lieu-dit La Pouzaque, organise les 3 et 4 octobre 2026 un Festival de photographies Nature.

Le présent règlement en définit les règles applicables.

Article 1 – THEME

Thème du Festival : « La Nature » (faune, flore, paysages, la vie dans la Nature)

Thème du concours photo : « Entre ciel et terre » .

Article 2 – PUBLIC CONCERNE

La participation au concours et au festival est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs.

Pour les personnes mineures, une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (modèle figurant en annexe 1 au présent règlement) est à fournir en plus.

Article 3 – FORMAT ET REMISE

Chaque participant doit prendre une seule photo sous format numérique en JPEG, de qualité suffisante pour supporter un tirage papier de 20 x 30 cm (format 2/3 ou 3/2), 240 dpi, et au minimum en 3000 pixels dans la plus grande longueur.

L'envoi devra être effectué par mail, WeTransfer ou autres à l'adresse accueil@lapouzaque.org avec un titre et les mentions : "Je certifie être l'auteur de la photo" et "Libre de droits".

Les photographies ne devront pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à toute personne ou animal et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la violence, à un crime ou délit, à une provocation et/ou discrimination raciale ou autres, à la haine ou à la violence.

Article 4 – CALENDRIER

Les photographes pourront remettre leur photo (participation libre au concours et ou au festival photo) en un envoi au plus tard le 30 août 2026.

La sélection finale pour le choix des photos à exposer sera connue avant le 18 septembre 2026

Article 5 – COMITE ET PALMARES DU CONCOURS

La sélection des photos tiendra compte de critères tels que l'interprétation du thème, l'imagination, l'émotion suscitée, la créativité, l'humour mais aussi la qualité de prise de vue et l'esthétisme.

Les deux gagnants seront prévenus dans la semaine qui suit l'exposition et seront les invités d'honneur du festival 2027.

Article 6 – LES PRIX

Deux Prix seront attribués : le Prix du Jury et le Prix du Public, sélectionnés le 4 octobre 2026.

Article 7 – UTILISATION DES PHOTOS

Les photos sont destinées à être exposées dans le cadre du Festival Photo Nature des 3 et 4 octobre 2026, tirées et encadrées par nos soins.

Après ce festival, les photographies pourront faire l'objet d'autres expositions et, le cas échéant, le photographe en sera informé et son nom mentionné (sauf avis contraire de sa part). Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Dans le cas où un magazine photo ou un journal souhaiterait publier une ou plusieurs photographies, le ou les photographes concernés en seraient informés.

Article 8 – DROIT DES TIERS

Les photos devront être des créations personnelles. A ce titre, elles ne devront pas reprendre d'éléments appartenant à des œuvres protégées existantes, ne pas utiliser d'éléments portant atteinte au droit de la propriété intellectuelle, aux droits d'auteur, aux droits de tiers (notamment l'image d'une personne ou d'un bien) ou d'une marque.

Article 9 : CONDITIONS D'ACCES

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant, et nécessaires pour les besoins de la gestion du concours. Le participant doit être l'auteur de la photographie. La participation implique l'acceptation du présent règlement et la signature de la « fiche de participation ». Un accusé de réception sera transmis à chaque participant à l'issue du dépôt en ligne de la photo et du renseignement du formulaire.

La participation à ce concours-exposition implique l'acceptation totale du présent règlement. Les participants déclarent en avoir pris connaissance.

Fait à

Le

Signature du candidat précédée de la mention : « lu et approuvé »

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO 2026, thème « Entre terre et ciel »

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : __/__/__/__/__ Courriel : _____

Les photos devront être envoyées au format numérique «JPEG » (Cf. Règlement (format 2/3 ou 3/2, 240 dpi...), en pièce jointe d'un courriel à :

accueil@lapouzaque.org

Ce courriel sera accompagné de la présente fiche d'inscription et, le cas échéant, de l'autorisation parentale, **au plus tard le 30 août 2026 à minuit.**

Merci de cocher les cases ci-dessous :

Je certifie avoir pris connaissance et accepter dans son intégralité le règlement du concours photo « Entre ciel et terre »

Je certifie sur l'honneur ne pas exercer la profession de photographe professionnel.

Fait à

Le

Signature du candidat précédée de la mention : « lu et approuvé »